

L'an deux mil dix-sept, le 22 mai, à 20 h. 30, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

DATE DE CONVOCATION : 18 mai 2017

- Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, BOMPA Philippe, CAVALIE Stéphanie, , COUDERC Véronique, GASTAL Gwladys, GOUAUX Gaston, LAMBERT Eliane, REY Laurent, SWARTVAGHER Jean Michel

Mme GASTAL Gwladys a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et nous passons à l'ordre du jour.

VENTE TERRAIN à J. M. RUER

Demande écrite de J. Michel RUER afin d'acquérir une parcelle de 200 m² attenant à son terrain dans le prolongement de la route (parcelle d'environ de 15 m x 13 m)

Après s'être rendu sur place, le conseil décide de prendre en considération la demande de M. RUER.

Pour laisser un passage, une bande de terrain de 5 m de large entre la vigne de M. DESPRATS et le terrain municipal est prévue.

Le prix du m² a été décidé à 5 €. Vendu plus cher qu'un terrain agricole et moins qu'un terrain constructible. A la charge du demandeur les frais d'arpentage et de notaire.

L'accord de cette vente a été adoptée à l'unanimité.

DEGATS DU GEL :

Le vignoble est touché à 80 % comparable aux années 1977 et 1991.

Conséquences sur le court terme et long terme : Manque à gagner pour les exploitants du vrac et pour les autres avec la gestion des stocks un lissage pourra s'opérer.

Le conseil est favorable à la rédaction de la délibération commune.

LA MISE EN VALEUR DU VILLAGE :

Le groupe de travail présente son projet :

Installation de tables de pique-nique (Joby, Place du bourg, Massabie, Caunézil)

Création de trois panneaux touristiques en bois de 100 x 135 cm situés :

- Route des COMBES/arrêt BUS
- Le BOURG (sur la place)
- JOBY

Le graphisme du panneau est réalisé en collaboration avec Mathieu LAGANE, graphiste à Boissor

Devis pour les panneaux : 1 405 €

J. M. Swartvagher nous livre une information sur la signalétique : plusieurs contraintes sont à prendre en compte sur les bords des départementales, il faudra donc y veiller.

Eliane LAMBERT interroge le Maire sur l'acquisition d'un bout de terrain à JOBY.

M. VIALATTE, propriétaire du terrain en face le site JOBY était réticent sur la vente d'un bout de terrain destiné au parking étant entendu qu'à cet endroit, il dispose d'une pompe. Mais la discussion reste ouverte.

Eliane LAMBERT demande si une journée citoyenne ne serait pas opportune ? tonte et mise en valeur du bord du LOT. La date reste à définir.

ACQUISITION d'un GIRO-BROYEUR : Pour la somme de 500 € Yves LAFON a acheté à M. DELCROS Alain un giro-broyeur quasi-neuf.

FETE des ECOLES :

Malheureusement pas de rentrée scolaire 2017/2018, aussi il s'agira de la dernière fête des écoles du RPI (ST VINCENT RIVE d'OLT / PARNAC)

Il serait intéressant d'inviter tous les instituteurs, anciens élèves et associer la population.

Une réunion préparatoire est fixée au lundi 28 mai 2017 à 18 h. 30 à la MAIRIE autour du Maire de ST Vincent, des personnes ressources, le comité des fêtes de PARNAC, la Gabare, etc...

ORGANISATION des ELECTIONS :

Monsieur le Maire rappelle les règles de cette élection des 11 et 18 juin 2017 et dresse le tableau de tenue du BUREAU DE VOTE :

Président, Marc GASTAL, maire

Secrétaire : Véronique COUDERC

Membres titulaires : LAFON Yves et FLOYRAC Simone

Membres suppléants : BOMPA Philippe, REY Laurent et J. Michel SWARTVAGHER.

Le tableau retraçant les heures de permanence des élus pour la tenue du bureau de vote est aussi dressé.

Monsieur BOMPA Philippe sera remplacé par Gaston GOUAUX pour le deuxième tour.

A l'unanimité des présents, la décision est acceptée.

P. C. S. (PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE)

Il faut mettre à jour les personnes ressources notifiées dans le PCS

Mettre à jour les noms et les n° de téléphone, l'arrêté et l'exercice grandeur nature seront à faire avant la fin de l'année 2017.

CAPTAGE :

L'A.R.S. est venue contrôler : RAS sauf le 2^{ème} château d'eau.

Documents à produire : titre de propriété – Attestation des SPANC

Pour le cimetière de PARNAC Bourg, les cercueils devront être étanches

Conclusion : le règlement des cimetières sera à revoir avec des mentions spéciales pour celui du bourg.

Dispositions relatives à l'exécution du règlement des cimetières.

Article – 48 (bis)

Dans le cadre de la protection de la nappe alluviale dont l'eau potable dessert les habitants, la commune s'engage à signaler aux Pompes Funèbres la réglementation des inhumations au cimetière de PARNAC – BOURG à savoir : les cercueils devront obligatoirement être étanches et le coût de l'étanchéité sera à la charge de la commune.

CIMETIERE :

Le conseil municipal décide l'installation d'un colombarium au cimetière de CELS.

LOGEMENT COMMUNAL :

Une habitante de Parnac sollicite un logement communal. Mme LAMBERT Eliane a porté à notre connaissance la situation de cette personne et le devoir de lui venir en aide.

BOITE à LIVRES : Philippe BOMPA propose de faire une bibliothèque grâce à un don de livres.

Reste à développer son lieu, son fonctionnement

Pour la réalisation de la boîte à livres, la commission « mise en valeur de la commune » portera ce projet.

PISCINE du PRESBYTERE : Eau stagnante et potentiellement dangereuse, la décision a été prise de la vider.

TOIT SACRISTIE de l'EGLISE : Le toit n'est pas grand mais très abîmé, fuites +++ il faudra demander à l'entreprise RESSEJAC un devis.

RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES : M le Maire présente un devis de 2000 € pour l'installation d'une borne à recharge rapide de véhicules électriques. Nous remettons la décision à 2018.

La séance est levée à 0 h. 10

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Laurent REY,

Gwladys GASTAL,

Stéphanie CAVALIE,

Eliane LAMBERT,

Gaston GOUAUX,

Philippe BOMPA,

Véronique COUDERC,

Jean Michel SWARTVAGHER

